

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2023

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Laurent BORDEL → procuration à Viviane VAUDRAY
Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Céline THEVENOUX

Le Quorum étant atteint Monsieur le Maire, en sa qualité de président, ouvre la séance du conseil à 20h et rappelle l'ordre du jour :

1^{ème} point : Validation du compte-rendu de la séance du 21 juillet 2023

2^{ème} point : AFFAIRES SCOLAIRES

- Point sur la rentrée scolaire
- Tableau des agents de l'école

3^{ème} point : RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

- Organisation du service technique

4^{ème} point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

- Devis Nicot concernant le contrôle des poteaux incendie
- Nids de poule à faire en urgence
- Signalétique

5^{ème} point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

- Leds en place à l'école et la mairie

6^{ème} point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES

- Adoption des RPQS 2022 eau, assainissement collectif et non collectif → délibération
- Convention fourrière Nambotin
- PPR
- Inauguration des fours le 30 septembre
- Repas des aînées le 8 décembre
- Convention de partenariat avec la fondation Clara pour la prise en charge et la gestion des colonies de chats libres → délibération

7^{ème} point : DIVERS

- Retour sur la fête du 15 août

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour

Point 7 : Organisation Octobre Rose par l'association Lhui's Club

I - Validation du compte-rendu de la séance du 21 juillet 2023

Le compte rendu est validé à l'unanimité

II – AFFAIRES SCOLAIRES

2-1 Point sur la rentrée scolaire

Le 04/09/2023, les 68 élèves de l'Ecole de Lhuis ont effectué leur rentrée pour l'année 2023/2024. La rentrée s'est déroulée sans encombre.

2-2 Tableau des agents de l'école

Tableau des agents de l'école : un tableau a été élaboré avec les emplois du temps de chaque agent affecté à l'année à l'école. Certains ajustements ont dû être réalisés afin que tout soit en concordance avec les habilitations de chacun.

III - RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

3-1 Organisation du service technique

Suite à la mutation d'un des 2 agents techniques, un nouvel agent a été recruté. Il a pris ses fonctions le 21/08/2023.

Pour pallier l'absence momentanée de l'autre agent, un jeune de la commune a été recruté en remplacement avec un contrat de travail à temps partiel (15h/semaine) le 01/09/2023. Ce contrat pourra être amené à être renouvelé chaque mois dans l'attente de la reprise de travail de l'agent titulaire.

IV - VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

4-1 Devis Nicot concernant le contrôle des poteaux incendie

Ce contrôle sera dorénavant réalisé en une seule fois sur l'intégralité des 38 poteaux. Il sera alors ensuite effectué tous les 3 ans. Le coût total est de 3 480 € TTC, le prochain contrôle sera réalisé courant 2024.

4-2 Réfection voirie - Nids de poule

Un état des lieux des travaux a été réalisé. La partie la plus urgente sera réalisée avant l'hiver (devis validé auprès de l'entreprise Bordel pour un montant de 16 347€ HT)

4-3 Signalétique

Projet d'une mise à jour de la signalétique afin de permettre une uniformisation des informations dans le village. Une consultation aura lieu auprès d'entreprises spécialisées.

V - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

5-1 Mise en place de leds

Dans un souci d'économie d'énergie, les Leds ont été mises en place à l'école et à la mairie par l'entreprise Lombard de Saint-Benoît

VI - GESTION DES AFFAIRES COURANTES

6-1 Adoption des RPQS 2022 : eau potable – assainissement collectif et non collectif

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation des rapports 2022, le conseil municipal adopte les rapports 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif.

Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de mettre en ligne les rapports validés sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010 et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le site SISPEA.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 Abstention : 0

6-2 Convention fourrière Nambotin

Convention validée pour 3 ans en cas de sollicitation de la mise en fourrière.

6-3 Plan de Prévention des Risques

Le Plan de Prévention des Risques répertorie les divers risques sur la commune. Quelques modifications sont à effectuer. Une nouvelle carte sera établie l'année prochaine. Une réunion publique aura lieu courant octobre ou